

# VAUDEVANT

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 19 janvier 2021.

8 Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

3 Absents excusés : Hervé Besson (pouvoir à Marc Bourdon) - Michel Duclos (pouvoir à Françoise Deschamps) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion à huis clos, compte tenu du contexte sanitaire (Covid et confinement) tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 15 décembre 2020 est adopté.

#### 1. Coordination générale

Demandes de subventions :

Madame le Maire indique au conseil municipal que diverses subventions peuvent être sollicitées pour les projets d'investissement en cours :

Madame le Maire propose de solliciter une aide pour la rénovation thermique des bâtiments communaux (coût estimé à 58 600.00€ HT) auprès du Département au titre de Pass Territoire à hauteur de 10 000.00€ et auprès de l'État à hauteur de 40%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce projet. (Délibérations 2021/0004 et 2021/0001)**

Madame le Maire propose de solliciter une aide pour le projet

d'aménagement du terrain communal de Pervençhères (coût estimé à 191 420.57€ HT) auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 40%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce projet. (Délibération 2021/0002)**

Madame le Maire propose de solliciter une aide pour le projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école (coût estimé à 99 050.00€ HT) auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 40%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce projet. (Délibération 2021/0003)**

Suivi des sinistres :

Les dossiers ont été transmis à notre compagnie d'assurance en charge de leur suivi.

Personnel communal :

L'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, en arrêt maladie depuis plusieurs mois, reprendra le travail après visite médicale de reprise effectuée auprès de la santé au travail.

## **2. Urbanisme**

Projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école :

La définition de l'avant-projet est en cours, dès qu'elle sera finalisée, il conviendra de finaliser les formalités administratives relatives à ce projet (urbanisme : permis de construire pour la construction d'une halle dans la cour de l'ancienne école). Le conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier.

## **3. Aménagement urbain**

L'installation des ferronneries avant leur mise en peinture, sera réalisée courant février, à la rue des fleurs.

Éclairage public :

Deux candélabres (éclairage public) seront installés début février, un à la rue des fleurs et un autre au jardin public, par le SDE07. Le parking de la place du jeu de boules sera interdit au stationnement pendant toute la durée des travaux. (Arrêté 2021/0002)

Le réaménagement des toilettes publiques situées place du jeu de

boules est en cours de réflexion.

#### **4. Bâtiments**

##### Gîte :

Des travaux de rénovation thermique ont été réalisés courant janvier par l'entreprise Bourret : réfection de la couverture (remplacement des tuiles) et remplacement des menuiseries.

##### Salle des fêtes :

Les travaux de mise en conformité et sécurité sont en cours d'achèvement.

##### Logements communaux :

L'entreprise Peyrard interviendra dans un des logements communaux pour le raccordement d'un câble permettant l'accès au service de télévision.

Un locataire a constaté un bruit d'écoulement d'eau ; après vérification, il s'avère qu'un cheneau doit être rénovée.

#### **5. Voirie**

##### Programme de voirie 2021 :

Les conseillers en charge de la voirie présentent un estimatif des travaux à prévoir sur les voies suivantes :

- Des combes : 28 530.00€ HT.
- Du Grangeon : 12 012.10€ HT incluant une traversée de buse.
- De Valet (du Grangeon à Sovion) : 3 tranches à 10 405.00€ HT, 11 306.00€ HT et 21 297.23€ HT.
- De Valet (au-dessus de la Gagère) : 11 650.00€ HT
- Aménagement virage du Grand Astier : 3 022.60€ HT.
- De Sellier: 1 795.00€ HT
- Du Pigeonnier : 2 475.00€ HT au Moulin et
- Entretien divers (bouchage de trous) : 7 160.00€ HT.

Pour le programme de voirie 2021, le conseil municipal envisage de prioriser la réalisation de travaux sur :

- la voie des Combes de l'Adreyt (prévus en 2020 mais reportés en raison des conditions météorologiques),
- la voie de Valet (tranche Grangeon/Sovion à 11 306.00€ HT),
- la voie du Grangeon (sous réserve de finalisation du dossier de régularisation foncière).

Un nouvel estimatif doit être réalisé pour une autre tranche sur la route de Valet (vers la Gagère).

Par conséquent, le programme définitif de voirie 2021 sera validé lors d'un prochain conseil municipal.

##### Projet d'acquisition/cession sur chemin rural :

Le conseil municipal constate la disqualification de l'ancien tracé du chemin constitué par la bande de terrain cadastrée AE0362, autorise sa cession aux propriétaires riverains,

autorise l'acquisition des parcelles constituant la nouvelle emprise du chemin qui sera classé chemin rural, accepte le recours à l'acte authentique en la forme administrative, décide que les frais accessoires seront à la charge de la commune (du fait que le chemin cédé à la commune est un sentier de randonnées) et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

*(Délibération 2021/0005)*

En raison de plusieurs demandes relatives aux « limitations de tonnage » sur les voies communales, il conviendra d'établir un état des lieux sur l'ensemble du territoire communal.

Les riverains concernés par celles-ci ont la possibilité de solliciter des dérogations auprès du secrétariat de mairie.

## **6. Information, animation**

En absence de cérémonie des vœux, une communication a été faite dans la presse locale par les correspondants locaux ainsi que sur le site de la mairie.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 3 février 2021